

Licence (L3) mention droit Juriste de copropriété

ALTERNANCE



 **ACCESSIBLE EN ALTERNANCE :**

Contrat d'apprentissage ou
de professionnalisation

 **FORMATION CONTINUE :**

Convention de Stage type formation
continue

Avec le soutien :

Ce diplôme est construit grâce à l'Association
Nationale des Gestionnaires de Copropriété (A.N.G.C.)





Objectifs

La troisième année de la Licence domaine Droit, Economie, Gestion, mention droit, parcours Juriste de Copropriété a pour objectif l'acquisition des compétences spécialisées **en droit de la copropriété, en droit de l'immobilier et en droit de l'entreprise**. Ce diplôme est construit grâce à un fort investissement de partenaires extérieurs soucieux de donner les moyens de professionnaliser ce secteur d'activité et tout **particulièrement grâce à l'Association Nationale des Gestionnaires de Copropriété (A.N.G.C.)**.



DIPLÔME DÉLIVRÉ :

Licence (Niveau 6)
Code RNCP : 38186



DURÉE :

12 mois - Sept. à Sept. N+1
420h de stage pour les
non-alternants



VOLUME HORAIRE :

362h en présentiel
19h d'examens et de soutenance

Publics visés et critères d'admission

Formation à effectif limité (capacité d'accueil : **20 apprenants**).

La L3 Droit, parcours Juriste de Copropriété s'adresse aux :

- Etudiants souhaitant suivre une formation leur permettant d'accéder aux métiers de la copropriété et à divers autres métiers du domaine de l'immobilier, sans pour autant laisser de côté la possibilité d'une poursuite d'études, le master mention « Droit des affaires parcours Juriste de copropriété » étant visée au premier chef.
- Professionnels ou aux demandeurs d'emploi souhaitant se reconverter ou évoluer dans les professions immobilières.

Conditions préalables à la candidature

- Avoir validé 120 ECTS au titre de la licence Droit ou de tout autre diplôme jugé équivalent
- Ce diplôme est également ouvert aux titulaires du BTS « professions immobilières », du BTS « notariat » et du DUT « carrières juridiques et judiciaires ».
- Accès au public en reprise d'études au titre de la validation soit des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger soit des acquis d'expérience, ou ayant bénéficié d'une dispense de parcours dans le cadre du dispositif VA85.

Sélection des candidats

L'admission dans cette formation relève d'un accès sélectif. Un dossier de candidature est nécessaire. Entretien à la demande de la commission de sélection.

Compétences visées

- Maîtriser les fondamentaux du droit des biens et maîtriser le droit de la copropriété des immeubles bâtis
- Maîtriser les fondamentaux du droit des sociétés
- Maîtriser le droit des contrats et être à même de l'appliquer aux contrats immobiliers et de la construction
- Acquérir des notions en droit processuel et en gestion des procédures
- Acquérir des connaissances de base du droit du travail et en gestion des ressources humaines
- Acquérir des notions en droit des assurances et savoir les appliquer aux sinistres des immeubles
- Maîtriser les bases de la comptabilité privée et savoir en appliquer les règles au domaine visé
- Connaître les fondamentaux des techniques et pathologies du bâtiment et la réglementation concernant la sécurité des biens et des personnes
- Connaître les règles de déontologie et de confraternité s'appliquant à la profession
- Développer des compétences en gestion du stress et de l'humain
- Savoir utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe

Programme

Semestre 5

233h

Unité 1 : Droit des biens - 79h

Droit général des biens - 21h CM

Droit de la copropriété - 40h

Les éléments structurels de la copropriété - 14h CM

Organes et gouvernance de la copropriété - 14h CM

Droits et obligations des copropriétaires - 12h CM

Pratiques professionnelles - 18h TD

Unité 2 - Droit des contrats et de la construction - 75h

Droit de la construction - 21h CM

Pratique du droit des assurances - 18h CM

Urbanisme - 15h CM

Techniques du bâtiment et diagnostics techniques - 21h CM

Unité 3 - Contentieux et procédures - 65h

Introduction au droit processuel - 18h CM

Gestion des procédures et copropriétés en difficulté - 26h CM

Prévention- traitement du contentieux - 21h TD

+ Examens Terminaux : 14h

Semestre 6

148h

Unité 4 - Gestion administrative et juridique - 75h

Gestion financière et comptable - 18h CM

Droit des sociétés - 18h CM

Déontologie et statut du Syndic de copropriété - 12h CM

Droit du travail et ressources humaines - 27h CM

Unité 5 - Environnement technique et langue - 61h

Gestion du stress et de l'humain - 18h TD

Simulation de médiation en copropriété - 3h CM + 7h TD

Informatique « métier » et protection des données - 12h CM

Langue vivante : Anglais - 18h TD

Valorisation du parcours professionnel - 3h TD

Unité 6 - Pratique professionnelle (stage / alternance) - 7h

Simulation d'assemblée générale de copropriété - 7h TD

+ Examens terminaux et soutenance : 5h

Sous réserve de validation par les conseils

Contrôle des connaissances :

Les Modalités de Contrôle des Connaissances sont données en début de session et mentionnent les modalités d'évaluation permettant l'obtention du Diplôme national : Licence mention Droit parcours Juriste de Copropriété.

La formation est ponctuée par des contrôles continus mais également des examens terminaux suivis d'une soutenance de rapport.



Responsables pédagogiques

Anne Laure Thomat-Raynaud, Maître de conférences, UT Capitole

Geoffrey Wion-Florens, Civiliste / Service copropriété, co-fondateur de la licence

Équipe pédagogique

Université Toulouse Capitole :

BENARD Camille, Maître de conférence, BERNARD ROUJOUR DE BOUBEE Aude, Maître de conférence, DESBARATS Isabelle, Professeur des Universités, GAILLIARD Ariane, Maître de conférence, GANTSCHNIG David, Maître de conférence, GIACUZZO Jean-François, Professeur des Universités, KELLY Daniel, Professeur certifié, POSOCCO Laurent, Maître de conférence, THOMAT-RAYNAUD Anne-Laure, Maître de Conférences, Responsable pédagogique.

Intervenants professionnels :

ARTAUD Ludovic - Principal de copropriété Izsyndic, BENET Sébastien - Responsable d'agence Proactive Immo et président FNAIM Haute-Garonne, BOSI Bernard - Consultant, Administrateur honoraire des finances publiques, BOUSSUGE Dominique - Présidente de l'Institut International des Experts, Présidente des Experts Vauban, Pathologiste, DALLA-LONGA Max - Gestionnaire de copropriété SOGEM, DELACOUR Arnaud - Juriste en droit social, Responsable de pôle siège social Foncia, DELBERT Julie - Chargée de clientèle Promotion et Construction Assurinco, FREGEAC Magalie - Sophrologue, FREMONT Gilles - Président ANGCE et directeur copropriété Cabinet Corraze, GALY Laure - Responsable entité règlement SMABTP Toulouse, GO Gerard - Membre du pôle Compétence Copropriété MAIF Labège, JAMMES Florence - Professeur associé TBS, LAPARLIERE Hélène - Gestionnaire sinistre Assurinco, LASSALE Jérôme - Directeur Audouard Syndic, MARBEZY Pauline - Notaire, OUABDI Linda - Responsable du service suivi copropriété Groupe Promologis, PERRODIN Guillaume - Responsable Property Management CBRE Luxembourg, POINT Annaïg - Directrice commerciale Assurinco, POSOCCO Patrick - Ancien juge au Tribunal de Commerce de Carcassonne, RAFFAELE Jacquotte - Comptable de copropriété, VIALA Manon - Synergologue, VIGIER Rémi - Responsable pôle civil FHBX Paris, WION-FLORENS Geoffrey - Co-fondateur, civiliste.

Avocats :

BOHBOT Charles, FAGES Claire, PERIER Brice

Organisation

La Licence 3 Droit, parcours Juriste de Copropriété se prépare sur une durée d'**un an**, de septembre N à septembre N+1. La durée de la formation représente un volume horaire de **381 heures** (examens inclus). Il s'agit d'une **formation en alternance** dont les bénéficiaires **partagent leur temps entre l'Université et les lieux de travail**. Le rythme de l'alternance représente 1 à 2 semaines en Université par mois.

Un stage d'une durée de 420 heures sera nécessaire pour les stagiaires de la formation continue.

Méthodes et moyens pédagogiques :

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants-chercheurs et de professionnels. Le praticien peut intervenir en complément d'un cours, pour des travaux dirigés ou des séminaires qui permettent l'approfondissement d'un thème particulier dans une perspective pratique, ou être titulaire du cours. Des supports de cours peuvent être déposés sur la plateforme Moodle de l'université. La mise en place d'un tutorat est destinée à accompagner l'apprenant pour des conseils méthodologiques.

Un tuteur universitaire est nommé dans l'objectif de faire le lien entre l'apprenant et son entreprise, et de définir avec elle la thématique qui fera l'objet de la soutenance finale devant jury. Le tuteur en entreprise pourra prendre part à ce jury d'examen. Accès possible aux diverses ressources universitaires : accès aux salles informatiques, centres de documentation, bibliothèques de l'université, Learning Center.

Accueil du public en situation de handicap à l'Université Toulouse Capitole : <https://www.ut-capitole.fr/handicap>

Poursuite d'études et débouchés professionnels

Les diplômés qui souhaiteraient poursuivre leurs études pourront candidater au parcours Juriste de copropriété du Master mention Droit des affaires et aux parcours de la mention Droit de l'immobilier.

Métiers visés :

- Gestionnaire de copropriété
- Assistant de copropriété
- Responsable de patrimoine immobilier
- Gestionnaire administratif immobilier
- Gestionnaire sinistre assurance, spécialisé en copropriété
- Conseiller bancaire spécialisé comptes Syndicats de copropriétaires
- Chargé de mission copropriété secteur public
- Collaborateur d'étude notariale spécialisé en copropriété

Tarifs pour l'année universitaire 2025 - 2026

La licence 3 juriste de copropriété sous contrat d'apprentissage est rattaché au CFA JurisCampus.

Tarifs pour les contrats d'alternance

(sous réserve de modifications par décret)

Contrat d'apprentissage : 8 000 € - secteur privé / secteur public

Contrat de professionnalisation : Nous consulter

Prise en charge par l'entreprise et son OPCO pour le secteur privé.



Tarifs pour les stagiaires de formation continue (salariés, demandeurs d'emploi...)

7 500 € + les droits d'inscription universitaire en vigueur.

Possibilité de financement sous certaines conditions par le Conseil régional dans le cadre du dispositif

ForPro Sup (demande en cours pour l'année universitaire 2026/2027).

Formation éligible au Compte Personnel de Formation - CPF

Document d'information non contractuel réalisé au 31/03/2026

CONTACT :

Clara TEIXEIRA

05.61.12.85.36 - juristecopro.eedu@ut-capitole.fr

Bâtiment Q - 1er étage

ou Alternance EEDU

05.61.12.87.14 - alternance.eedu@ut-capitole.fr

Bâtiment Q - 1er étage

Site de la Manufacture des tabacs

21, allée de Brienne

31042 Toulouse Cedex 9

Site : Manufacture des Tabacs - Toulouse

Tél. : 05.61.12.85.36

